

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :

14

Quorum :

9

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Président

Procurations :

1

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Magali BERGER

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND,
Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres élus :

Mme Carole AUBEL TOURRETTE, excusée, représentée par Mme Marie-Paule KARLI

Mme Nathalie ROLLOT, absente

Membres nommés :

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, rédacteur

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

03. DÉLIBÉRATIONS

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, est désignée pour assurer la présidence de la séance lors de l'approbation des comptes du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr.

3. DCCAS2026-04 SUBVENTIONS 2026

SUBVENTION PAYÉE PAR LE C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. verse une subvention chaque année à la Manne représentant la contre-valeur des équivalents-repas servis aux administrés de la commune sur proposition des travailleurs sociaux. La subvention n'est pas obligatoire.

Au 31 décembre 2025, la Manne a reçu 21 familles, soit 47 personnes domiciliées dans la commune et leur a distribué un total de 4 060 équivalents-repas d'un coût moyen de 4,50€ hors frais de fonctionnement pour un montant total de 18 270 €.

Les familles étaient composées de 1 à 5 personnes. Parmi ces familles, on comptabilisait 15 enfants de 2 à 17 ans.

Un salarié a travaillé dans un chantier d'insertion durant l'année 2025.

Aucune famille n'est passée à l'épicerie.

Quelques chiffres :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de familles	22	22	19	21
Nombre de repas distribués	5 120	5 490	2 925	4 060
Prix total des repas	19 968,00 €	21 411,00 €	13 162,50 €	18 270,00 €

En 2025, le C.C.A.S. a versé une subvention de 13 200 € à la Manne en fonction des équivalents-repas distribués en 2024. Colmar Agglomération y a participé en reversant au C.C.A.S. une somme de 6 600 € représentant 50 % de cette subvention.

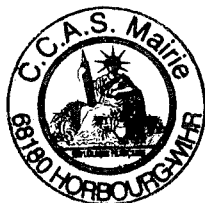
***Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,***

DECIDE

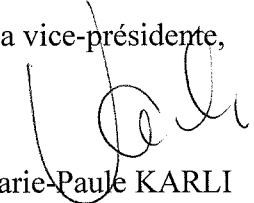
d'attribuer en 2026, une subvention de 18 500 € à la Manne de Colmar représentant les équivalents-repas distribués en 2025.

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 12 février 2026



La vice-présidente,


Marie-Paule KARLI

Publié le